

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

Mme Danielle GRESSETTE, maire remplaçant, ouvre la séance en accueillant les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et remercie Messieurs CHAMPENOIS et BONNEAU pour s'être désistés de leur propre volonté afin de respecter le nombre de candidats exigé par la loi suite à l'obligation de renouveler intégralement le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 22

À déduire (bulletins blancs) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

- **Mme Danielle GRESSETTE** ayant obtenu la majorité absolue 19 (dix-neuf) voix, a été proclamée maire.

ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle « Bray-Saint Aignan » ;

Considérant que le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 22

À déduire (bulletins blancs) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

- **Mme Françoise LAMBERT** ayant obtenu la majorité absolue 20 (vingt) voix, a été proclamée maire délégué.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à **4** le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

- **La liste unique**, ayant obtenu la majorité absolue 22 (vingt-deux) voix, ont été proclamés adjoints au maire : **Monsieur AUGER Bernard, Madame PIVOTEAU Annick, Monsieur FEUILLET François, Madame SICOT Patricia**

Madame le Maire clôt la séance en fixant la prochaine réunion de conseil municipal au mercredi 23 janvier 2019 à 20 h 00

ET

En déplorant l'attitude irrespectueuse d'un groupe d'individus positionné derrière les vitres de la salle des mariages représentant « les gilets jaunes » criant et vociférant tout au long de la séance.